

Comme évoqué plus haut, la Commune d'Etterbeek entend baser son plan communal de développement sur les principes d'un **développement durable**. Il s'agit d'une approche transversale qui implique directement ou indirectement toutes les politiques et tous les services communaux.

Etterbeek est une commune de première couronne. Elle est fortement urbanisée et ne dispose plus que de réserves foncières limitées. En conséquence, l'essentiel de son action se concentrera sur l'entretien et la rénovation du bâti, des espaces publics et des espaces verts existants.

En matière de **logements**, la commune entend poursuivre une politique dynamique d'amélioration qualitative du parc existant et de lutte contre la subdivision des logements et la surpopulation. Cette politique passe notamment par :

- la poursuite et l'élargissement des missions de la Régie foncière communale ;
- l'octroi d'incitants fiscaux à la construction, à l'acquisition et à la rénovation de logements ;
- la poursuite de la mission de l'Observatoire du logement et de l'application de l'ordonnance de police comme outils de lutte contre l'insalubrité des logements.

Sur le plan quantitatif, la commune encouragera la mise sur le marché de nouveaux logements par :

- la taxation des immeubles bâtis ou inachevés, partiellement ou totalement inoccupés ainsi que des terrains abandonnés ;
- la réaffectation vers le logement d'immeubles précédemment occupés à d'autres fonctions ;
- l'occupation par du logement des étages situés au-dessus de commerces.

La Commune veillera à créer un environnement propice au **développement des activités économiques et commerciales**.

Au niveau communal, le développement des activités économiques et du potentiel d'emploi existant passera par deux axes :

- stimuler la réutilisation de bâtiments existants, notamment en faisant mieux connaître les sites disponibles ;
- favoriser la réinsertion socio-économique des individus par des mesures telles que l'instauration de clauses sociales lors de la passation de marchés publics, la poursuite du soutien aux actions développées par la Mission Locale d'Etterbeek et l'A.L.E., la poursuite des actions menées à l'égard des A.P.S.

En matière de commerces, la commune entend notamment :

- réaliser un cadastre des commerces existants et des locaux commerciaux mis sur le marché ;

- renforcer les noyaux commerciaux existants par des mesures améliorant leur accessibilité, l'embellissement de l'espace public et en y orientant les nouveaux commerces ;
- poursuivre la collaboration avec les commerçants en matière de politique communale de stationnement ;
- améliorer l'accueil proposé aux candidats commerçants.

La commune veillera par ailleurs à offrir un **cadre de vie de qualité** à ses habitants.

Dans cet esprit la commune entend poursuivre le **réaménagement qualitatif des espaces publics** en vue de leur restituer pleinement leur valeur d'usage. La réalisation de cet objectif passe par la prise en compte de toutes les fonctions riveraines, de tous les usages, de l'ensemble des modes de déplacement et par la recherche d'une meilleure convivialité entre les différents usagers. Un effort particulier sera accordé à la qualité et la sécurité des cheminements piétons.

Par ailleurs, la commune d'Etterbeek entend promouvoir la notion de **paysage** et de composition urbaine en privilégiant la cohérence et la qualité du mobilier urbain, mais aussi des matériaux de revêtement de sol, des plantations et de l'éclairage. Un itinéraire communal qui reliera et mettra en valeur les différents pôles communaux sera conçu dans cet esprit. Il sera complété par des promenades qui créeront des liens entre différents quartiers de la commune.

L'**amélioration de la qualité de vie dans les quartiers** passe également par une offre suffisante en services, équipements, espaces verts, de jeu et de repos pour toutes les classes d'âge.

La commune d'Etterbeek privilégiera la revalorisation des **espaces verts** existants et l'amélioration de leur accessibilité, tant en ce qui concerne leur visibilité depuis l'espace public que la réglementation de leur accès.

La commune d'Etterbeek poursuivra son effort de **rénovation et d'extension des bâtiments scolaires communaux**. Dans la mesure du possible, les jeunes seront impliqués dans la rénovation des infrastructures qui leur sont destinées.

Par ailleurs, en matière d'**encadrement des jeunes**, la commune continuera à privilégier une approche préventive qui intervient dès les premiers signes de décrochage scolaire. Dans ce domaine la commune poursuivra son soutien aux structures et associations actives sur le territoire communal.

La commune entend promouvoir la pratique des **sports**. Pour ce faire, elle poursuivra sa politique de rénovation et de mise en valeur des infrastructures sportives existantes ainsi que la mise à disposition du public de certaines infrastructures scolaires afin de

pallier au manque actuel d'infrastructures sportives et de loisirs. Dans la mesure de ses moyens financiers et des disponibilités foncières, la commune procédera à la création de nouvelles infrastructures sportives et de loisirs.

La **politique culturelle** d'Etterbeek visera avant tout à promouvoir les équipements existants et à encourager leur fréquentation par l'ensemble de la population etterbeekoise. Cette politique impliquera notamment l'amélioration de l'information de la population, l'optimisation du fonctionnement des bibliothèques publiques, une collaboration accrue entre les services de la Culture francophone et néerlandophone en vue de l'organisation d'événements bi- et multiculturels, ...

La commune poursuivra son soutien à tout projet **d'amélioration qualitative et/ou quantitative des infrastructures d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse**. La commune envisage la création d'un service de garde d'enfants malades pour les moins de 12 ans.

En matière d'**accueil des jeunes**, l'objectif de la commune est d'amener les jeunes à s'ouvrir sur la commune et à s'exprimer, notamment par l'amélioration de leur information, une plus grande prise en compte de leurs points de vue et un encouragement à leur participation. Par ailleurs, la commune soutiendra les initiatives des différentes institutions et associations néerlandophones actives au niveau communal.

La Commune continuera à assurer le bien-être des **seniors** en leur proposant des activités de loisirs de qualité et en améliorant les services communaux qui leur sont destinés. Elle poursuivra également sa politique d'augmentation et de diversification des logements destinés à cette catégorie de la population.

En ce qui concerne la politique de **mobilité**, la Commune poursuivra, en accord avec d'autres institutions (Région, S.T.I.B., S.N.C.B., communes riveraines), une politique engagée d'amélioration de l'accessibilité de l'ensemble de son territoire et de ses habitants. Au besoin, elle promouvra pour ce faire une plus grande sélectivité dans l'usage des différents modes de transport, une offre modulée dans l'espace et le temps selon ces modes et des partenariats (acteurs privés, acteurs publics). Elle portera une attention particulière à la mise en œuvre dans le temps et dans l'espace, du projet RER, y compris dans ses mesures d'accompagnement.

La carte de synthèse que nous avons établie, reprend les principales mesures « spatialisables ». Il convient toutefois de préciser que cette carte n'exprime qu'en partie les objectifs de développement poursuivis par la commune ; certaines mesures n'étant pas cartographiables. Ces mesures concernent plus particulièrement la prévention et la réduction des pollutions et des nuisances, la gestion

des ressources et des matières, la prise en compte des fonctions nationales et internationales, ainsi que les outils de gestion publique.

La Commune s'engagera à promouvoir un **environnement durable** en encourageant notamment :

- une **utilisation rationnelle de l'eau** (par la réduction des gaspillages domestiques et des pertes sur réseau, mais aussi par la limitation de la quantité d'eau de pluie rejetée dans les égouts) ;
- une **utilisation rationnelle de l'énergie** (par une réduction de la consommation d'énergie et la promotion de l'utilisation de sources d'énergie propres) ;
- une **diminution de la production de déchets** et l'amélioration de leur valorisation par le tri/recyclage.

La réalisation de cet objectif passera par la mise en œuvre par la Commune de mesures concrètes en ce qui concerne le charroi de véhicules et les bâtiments qu'elle gère, mais aussi par des campagnes de sensibilisation de la population.

La promotion d'un environnement durable au niveau communal passe également par une **lutte active contre les multiples nuisances et pollutions urbaines** qui affectent la qualité de l'air, le confort acoustique, la qualité des eaux et du sol ou la propreté publique. La Commune entend poursuivre les efforts entrepris dans ce domaine selon trois axes :

- accroître la sensibilisation de la population aux problèmes environnementaux urbains afin d'induire des changements de comportement ;
- poursuivre l'adaptation de la réglementation communale ;
- renforcer le contrôle du respect de la législation et de la réglementation en matière d'environnement.

En ce qui concerne la prise en compte des fonctions nationales et internationales, Etterbeek mettra un accent particulier sur la **solidarité internationale** en poursuivant :

- la mise en œuvre de l'accord de coopération passé avec la ville d'Essaouira dans le cadre de l'agenda local 21 ;
- l'information et la sensibilisation de la population aux questions de solidarité internationale et de développement durable ;
- le soutien aux associations et institutions qui oeuvrent dans ce domaine sur le territoire communal.

Par ailleurs la Commune poursuivra ses initiatives en vue d'offrir un **accueil efficace et dynamique aux ressortissants européens** résidant et/ou travaillant sur le territoire de la commune.

Enfin, Etterbeek poursuivra les efforts entrepris en vue d'**optimiser la gestion de la commune**.

Etterbeek cherchera à **élargir** autant que possible **ses ressources financières** par l'amélioration de la perception des taxes et impôts communaux d'une part, et par un recours systématique aux possibilités de subventions publiques et de financements alternatifs, notamment le partenariat public-privé dans des domaines tels que la rénovation urbaine et la verdurisation d'espaces privés. Par ailleurs, Etterbeek continuera à prendre position en faveur d'une amplification des mécanismes régionaux de solidarité financière entre les différentes communes.

En outre, Etterbeek veillera à adapter sa fiscalité de manière à favoriser le développement de la Commune, par la réduction progressive de la pression fiscale globale et de la pression sur le logement en particulier d'une part, et par l'adoption d'une fiscalité qui vise la lutte contre les nuisances d'autre part.

La commune poursuivra ses efforts en vue d'**améliorer le niveau de performance des services communaux**, d'une part par la poursuite de la mise en application de la Charte sociale adoptée en 1997 et d'autre part par l'amélioration des contacts internes entre les différents services et membres du personnel afin de favoriser une approche globale et transversale de la commune.

Etterbeek s'engage à poursuivre **l'ouverture et les contacts vers la population** en vue d'améliorer les relations entre les habitants et leur commune, notamment par un meilleur accueil des nouveaux habitants, une information accrue en vue de stimuler la participation des habitants, le respect permanent de la courtoisie linguistique.

Etterbeek renforcera sa **politique de concertation** :

- **avec les communes limitrophes** afin de penser l'évolution de certains quartiers à une échelle supracommunale (abords du Pont du Gerموir, de la rue Gray et de la Plaine des Manœuvres) d'une part, et de discuter d'éventuelles modifications légères des limites communales avec la Ville de Bruxelles, Ixelles et Woluwe-Saint-Pierre d'autre part ;
- **avec la Région** en vue de redéfinir la répartition des tâches et des responsabilités au niveau des espaces publics en général et des voiries régionales en particulier ;
- **avec les acteurs publics concernés par la coordination des politiques de déplacement.**

La Commune d'Etterbeek poursuivra les efforts entrepris afin d'**assurer la sécurité de la population et des visiteurs**. Elle continuera à privilégier la prévention :

- en ce qui concerne les missions dévolues à la police en favorisant une police de proximité ;
- en ce qui concerne le Contrat de Sécurité et de Prévention, notamment par l'augmentation de l'effectif des équipes

d'APS et la mise à disposition de locaux et d'infrastructures nécessaires à l'organisation d'activités pour les jeunes ;

- en ce qui concerne la Mission Locale d'Etterbeek par la poursuite de la mise en œuvre du programme de cohésion sociale au niveau du site Rolin.